



RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la
Commission Locale de l'Eau
Orge-Yvette
2015



SOMMAIRE

I.	Le SAGE Orge Yvette.....	2
1.	La carte d'identité du SAGE	
2.	Les communes	
3.	La situation géographique du SAGE	
II.	L'organisation.....	5
1.	La CLE, son Bureau et ses commissions	
2.	La cellule d'animation	
3.	Le portage du SAGE	
III.	L'avancement du SAGE.....	6
IV.	L'activité de la CLE.....	7
1.	Les réunions	
2.	Participation du Président de la CLE	
3.	Les études menées dans le cadre du SAGE	
4.	Les avis de la CLE	
V.	L'activité de la cellule d'animation.....	11
1.	Suivi des études et travaux menés sur le territoire	
2.	Formations et participations aux séminaires	
3.	Suivi des Contrats globaux du territoire	
4.	Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE	
VI.	La communication et l'information.....	13
1.	Mise à jour du site internet	
2.	Diffusion de documents	
VII.	Les chiffres de 2015.....	14
1.	Résultat de clôture de l'année 2015	
2.	Financement du SAGE	



I. Le SAGE Orge-Yvette

1. La carte d'identité du SAGE

Le territoire

- ✓ 950 Km².
- ✓ 1 région : l'Île de France
- ✓ 2 Départements : L'Essonne et les Yvelines
- ✓ 116 communes

Les données socio-économiques

- ✓ 763 200 habitants
- ✓ Gradient d'urbanisation de l'amont vers l'aval
- ✓ Zones urbaines représentent 29 % de la superficie du territoire, les zones agricoles (grandes cultures) 40%, les zones boisées 26%
- ✓ Activités industrielles et de services situés plutôt sur l'aval

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- ✓ L'Yvette : 39,3 Km de sa source à Levis Saint Nom à sa confluence avec l'Orge à la frontière entre Épinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge
- ✓ L'Orge : 50,1 Km de sa source à Saint Martin de Bréthencourt à sa confluence avec la Seine en deux bras, un à Viry-Châtillon l'autre à Athis-Mons.
- ✓ 21 masses d'eau « cours d'eau »
- ✓ Surface du bassin versant : 950 Km²
- ✓ Principaux affluents de l'Orge : Rémarde et Sallemouille
- ✓ Principal affluents de l'Yvette : la Mérantaise
- ✓ Climat : Océanique dégradé
- ✓ 3 masses d'eau souterraines : Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce, Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix et Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine Saint André.

L'historique

- ✓ Août 1997 : arrêté confirmant le périmètre du SAGE
- ✓ 20 janvier 1999 : arrêté interpréfectoral de mise en place de la CLE Orge-Yvette
- ✓ 2001 : le SIAHVY, par le biais d'une convention, devient structure porteuse de la CLE et de sa cellule d'animation
- ✓ 9 juin 2006 : le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral
- ✓ 2010 : Le SAGE entre en phase de révision
- ✓ 2 juillet 2014: SAGE révisé est approuvé par arrêté interpréfectoral

Les richesses naturelles

- ✓ 74 ZNIEFF de type 1 (3 460 ha) et 13 ZNIEFF de type 2 (31 700 ha)
- ✓ 1 site Natura 2000
- ✓ 2 300 ha de zones humides potentielles (2,5% du bassin)
- ✓ 1 réserve naturelle régionale
- ✓ 5 réserves biologiques dirigées
- ✓ 1 Parc Naturel Régional

2. Les communes du SAGE

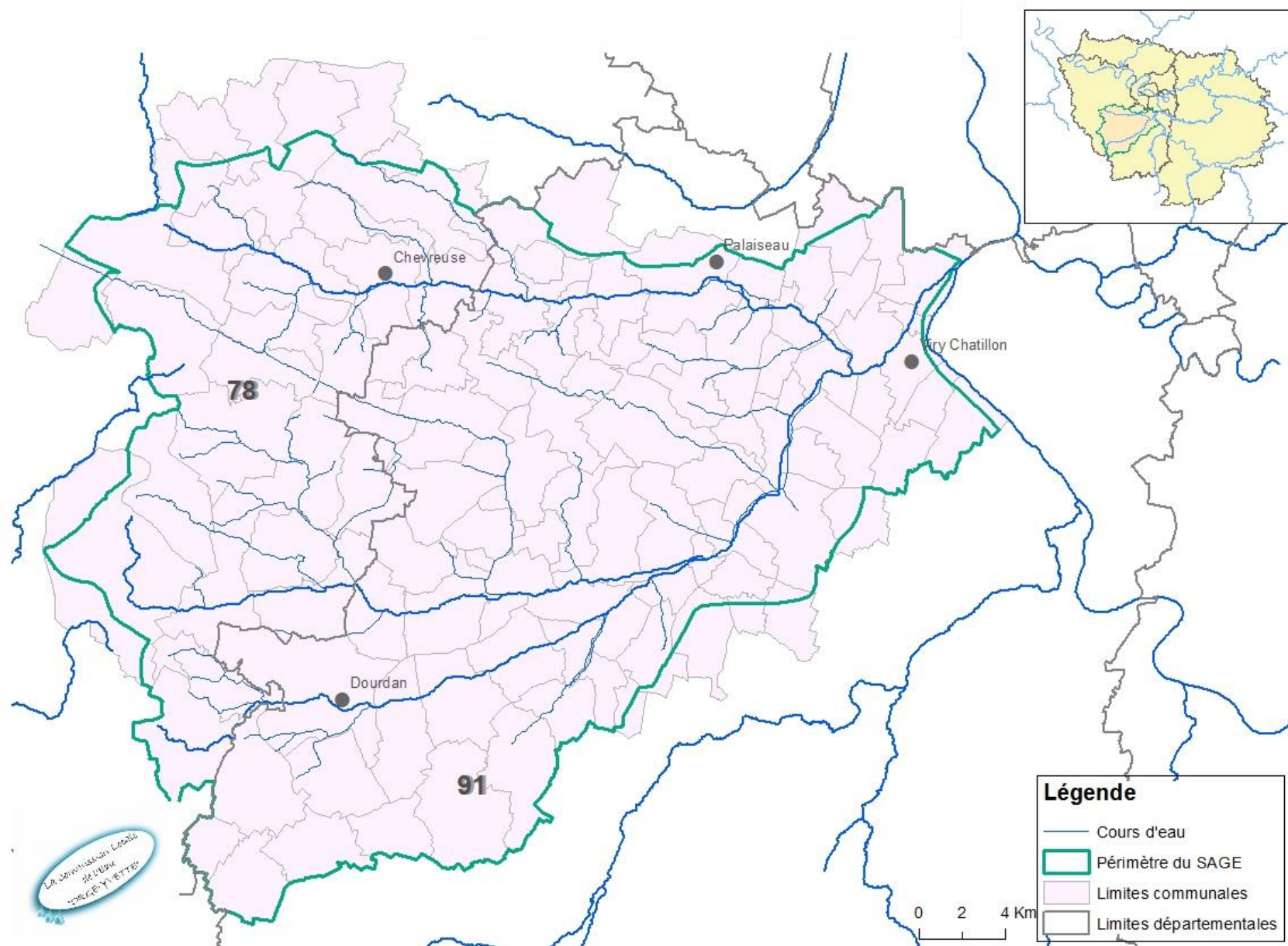
L'Essonne (85 communes)

Angervilliers	Epinay-sur-Orge	Monthléry	Saint-Jean-de-Beauregard
Arpajon	Fleury-Mérogis	Morangis	Saint-Maurice-Montcouronne
Athis-Mons	Fontenay-lès-Briis	Morsang-sur-Orge	Saint-Michel-sur-Orge
Authon-la-Plaine	Forêt-le-Roi (la)	Norville (la)	Saint-Sulpice-de-Favières
Avrainville	Forge-les-Bains	Nozay	Saint-Yon
Ballainvilliers	Gif-sur-Yvette	Norville (la)	Saulx-les-Chartreux
Boissy-le-Sec	Gometz-la-Ville	Ollainville	Savigny-sur-Orge
Boissy-sous-Saint-Yon	Gometz-le-Châtel	Orsay	Sermaise
Boullay-les-Troux	Granges-le-Roi (les)	Palaiseau	Souzy-la-Briche
Bretigny-sur-Orge	Grigny	Paray-Vieille-Poste	Ulis (les)
Breuillet	Guibeville	Pecqueuse	Val-Saint-Germain (le)
Breux-Jouy	Janvry	Plessis-Paté (le)	Vaugrigneuse
Briis-sous-Forges	Juvisy-sur-Orge	Richarville	Villebon-sur-Yvette
Bruyères-le-Châtel	Leuville-sur-Orge	Ris-Orangis	Villeconin
Bures-sur-Yvette	Limours	Roinville-sous-Dourdan	Ville-du-Bois (la)
Champlan	Linas	Saclay	Villejust
Chatignonville	Longjumeau	Saint-Aubin	Villemoisson-sur-Orge
Chilly-Mazarin	Longpont-sur-Orge	Saint-Chéron	Villiers-le-Bâcle
Corbreuse	Marcoussis	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Villiers-sur-Orge
Courson-Monteloup	Marolles-en-Hurepoix	Saint-Geneviève-des-Bois	Viry-Châtillon
Dourdan	Mauchamps	Saint-Germain-lès-Arpajon	Wissous
Egly	Molières (les)		

Les Yvelines (31 communes)

Auffargis	Essart-le-Roi (les)	Saint-Forget
Bonnelles	Lévis-Saint-Nom	Saint-Lambert des Bois
Bullion	Longvilliers	Saint-Martin-de-Bréthencourt
Celle-les-Bordes (la)	Magny-les-Hameaux	Saint-Rémy-les-Chevreuse
Cernay-la-Ville	Mesnil-Saint-Denis (le)	Senlis
Chateaufort	Milon-la-Chapelle	Sonchamp
Chevreuse	Perray-en-Yvelines (le)	Trappes
Choisel	Ponthévrard	Verrière (la)
Clairefontaine-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Voisins-le-Bretonneux
Coignières	Rocheville-en-Yvelines	
Dampierre-en-Yvelines	Saint-Mesme	

3. La situation géographique du SAGE



II. L'organisation

1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 55 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges:

- le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (56%).
- le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (27%).
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (17%).

En 2014, suite aux élections municipales, une nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté interpréfectoral en date du 4 septembre 2014.

Le 26 septembre 2014, Monsieur Claude JUVANON, vice-président au SIAHVY, a été réélu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. M. François CHOLLEY (président du Syndicat de l'Orge aval) ainsi que M. Jean-Pierre DELAUNAY (président du SIBSO) ont été élus vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

En 2015, suite aux élections départementales, 2 nouveaux conseillers départementaux ont été désignés (Mme Josette JEAN du CD des Yvelines et Mme Brigitte VERMILLET du CD de l'Essonne). M. Bernard GUEGUEN, maire de Saint Lambert des Bois, a également été nommé suite au décès de M. Claude BRUAS par arrêté interpréfectoral en date du 25 Août 2015.

La CLE dispose également de 4 commissions thématiques : Hydraulique, milieux naturels, eau potable et assainissement. Une commission « avis » sur les dossiers d'autorisation a également été créée pour rendre des avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

En complément, une commission inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce facilite la prise de décision sur le territoire en superposition. Elle se compose de 16 membres issus des deux CLE.

2. La cellule d'animation

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2015 de :

- ✓ Madame Tiphaine GOURLAY, animatrice sur un équivalent temps plein :
 - Mise en œuvre du SAGE
 - Suivi des différents dossiers lancés sur le territoire
 - Avis sur les dossiers d'autorisation

- Comptabilité / élaboration et suivi du budget
 - Veille juridique
 - Suivi administratif du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
 - Suivi des contrats de bassin
 - Communication et Information
- ✓ Madame Cynthia GAUER, animatrice sur un équivalent temps plein à partir du 07 décembre 2015 en vue de remplacer madame Gourlay pour son congé maternité en 2016.
- ✓ Monsieur Cyril TEYSSANDIER, stagiaire sur la période du 13 avril 2015 au 31 septembre 2015 :
- Elaboration d'un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette
 - Animation du groupe de travail pour l'élaboration du guide

3. Le portage du SAGE

Depuis son élaboration, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Depuis 2011, de nombreuses démarches ont été effectuées auprès des services de l'Etat afin de mettre en place une structure porteuse couvrant l'intégralité du bassin versant comme exigé par le Grenelle II. Les réunions en Préfecture de l'Essonne en 2014 et 2015 ont permis cette année, au SIAHVY de modifier ses statuts pour y intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI.

A noter qu'en 2015, la CLE a suivi le SIAHVY dans son déménagement au Moulin de Saulx-les-Chartreux. Ainsi, le nouveau siège de la CLE se trouve dorénavant au 12 avenue Salvador Allende-91165 Saulx-les-Chartreux.

III. L'avancement du SAGE

Les documents du SAGE ont été approuvés par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014.

Un tableau de bord comprenant 32 indicateurs doit être renseigné tous les ans pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE.

Ces indicateurs de réalisation des actions sont complétés par un suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant ce qui permet également d'évaluer l'efficacité des actions.

Lors de l'année 2015, l'animatrice du SAGE, en collaboration avec les animateurs de contrat de bassin, a :

- mis à jour les compétences « eau » (assainissement, eau potable, rivière) sur le territoire OY
- identifier les maitres d'ouvrage (MO) pouvant répondre aux indicateurs demandés (services de l'Etat, collectivités,...)

- préétabli un questionnaire destiné aux MO pour compiler les données du territoire
- mis en place une coordination SAGE-contrats pour répondre aux indicateurs pour les prochaines années

IV. L'activité de la CLE

1. Les réunions

Séances plénières de la CLE

- ✓ La CLE s'est réunie au Mesnil-Saint-Denis, le 09 avril 2015. L'ordre du jour était le suivant :
 - Validation du compte-rendu du 24 septembre 2014
 - Avis de la CLE sur le projet de SDAGE Seine-Normandie
 - Avis de la CLE sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie
 - Questions diverses

Lors de cette réunion plénière, la CLE avait émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de SDAGE Seine Normandie mais avait cependant demandé l'intégration de quelques modifications pour 6 dispositions du SDAGE. En ce qui concerne le PGRI, M. Juvanon avait proposé aux membres de la CLE de ne pas donner d'avis dans l'immédiat, mais de laisser un délai supplémentaire aux membres pour étudier les dispositions du PGRI en lien avec le SAGE. Par la suite, un avis favorable avait été émis, à l'unanimité.

- ✓ La CLE s'est réunie à Briis-sous-Forges, le 29 juin 2015. L'ordre du jour était le suivant :
 - Validation du compte-rendu du 09 avril 2015
 - Présentation du rapport d'activité 2014
 - Présentation de la démarche d'élaboration du guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette
 - Evolution de la gouvernance pour le SAGE et le PAPI Orge-Yvette
 - Avis de la CLE sur le projet d'implantation d'une aire de grand passage aux Essarts-le-Roi
 - Point sur les avis soumis à autorisation au titre de la LEMA du 1^{er} semestre 2015

Concernant la gouvernance, M. Juvanon avait proposé à la CLE de voter pour faire évoluer la structure porteuse du SAGE (SIAHVY) mais étendue à l'ensemble du territoire Orge-Yvette. Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la CLE a approuvé l'adhésion de la CLE à la compétence spécifique « portage du SAGE et de pilotage du PAPI pour le bassin versant Orge-Yvette » proposé par le SIAHVY.

Concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage aux Essarts-le-Roi, la CLE a donné un avis défavorable (18 avis défavorables et 3 abstentions) pour des raisons de non-conformité avec le SAGE Orge-Yvette (suppression d'une zone humide et risques importants de pollution et d'inondation)

Séances du Bureau de la CLE

- ✓ Le Bureau de la CLE s'est réuni à Villebon-sur-Yvette le 18 février 2015. L'ordre du jour était le suivant :
 - Présentation du projet de SDAGE par la DRIEE
 - Information sur les avis donnés en commissions
 - Questions diverses

Suite à la présentation du SDAGE Seine Normandie, le Bureau a proposé quelques remarques à faire remonter lors de la réunion plénière de la CLE du 09 avril 2015.

L'étude d'inventaire des zones humides a également été abordée lors de cette réunion : le Bureau avait décidé que l'étude des ZH devrait cibler l'inventaire des ZH au 1/25000^{ème} et redéfinir les zones prioritaires (1/5000^{ème}).

- ✓ Le Bureau de la CLE s'est réuni à Villebon-sur-Yvette le 06 octobre 2015. L'ordre du jour était le suivant :
 - Présentation du cahier des charges pour l'étude d'inventaire des zones humides suite à la validation par le groupe de travail « zones humides »
 - Validation du guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette suite à la réunion du groupe de travail associé
 - Point sur les avis émis en commissions

Suite à quelques modifications, le cahier des charges pour l'étude d'inventaire des zones humides a été validé par le bureau. Le guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette a également été validé mais le Bureau a demandé à ce qu'il soit entériné par les deux DDT avant la diffusion.

Réunions du groupe de travail zones humides (ZH)

- ✓ Le groupe de travail ZH s'est réuni à Villebon-sur-Yvette le 28 septembre 2015. L'ordre du jour était le suivant :
 - Présentation et validation du Cahier des charges pour l'étude des zones humides
 - Questions diverses

Le cahier des charges pour l'étude des zones humides a été envoyé au groupe de travail en amont de cette réunion pour une meilleure appropriation des documents. Plusieurs modifications ont été opérées tant sur le CCTP que sur les pièces administratives et financières.

Les demandes de subventions pour cette étude ont également été abordées.

Réunions du groupe de travail SAGE/documents d'urbanisme

- ✓ Le groupe de travail pour l'élaboration d'un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette s'est réuni à Villebon-sur-Yvette le 05 juin 2015.

Cette réunion du groupe de travail a permis, dans un premier temps, de cibler les objectifs de ce guide et le contexte réglementaire auquel il appartient.

Dans un deuxième temps, une présentation succincte des fiches thématiques en fonction des dispositions du SAGE Orge-Yvette a été réalisée.

Enfin, en plus du contenu du guide, la forme du guide a été un point de discussion.

- ✓ Le groupe de travail pour l'élaboration d'un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette s'est réuni à Villebon-sur-Yvette le 03 septembre 2015. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du plan du guide modifié
- Retour sur les remarques du groupe de travail sur la version du guide postée en amont de la réunion
- Proposition et sélection de photos

Suite à plusieurs corrections, le groupe de travail a validé le guide. Un point a été précisé sur la diffusion du guide aux collectivités.

Réunion de coordination inter-SAGE

- ✓ La commission inter-SAGE Orge-Yvette / Nappe de Beauce s'est réunie à Villebon-sur-Yvette le 08 décembre 2015. L'ordre du jour était le suivant :

- Point sur les démarches engagées sur chacun des territoires en matière :
 - d'inventaire des zones humides
 - de prise en compte des SAGE dans les documents d'urbanisme
- Questions diverses

Le SAGE Orge-Yvette a lancé l'étude ZH sur l'intégralité du bassin versant, y compris sur le territoire en superposition avec le SAGE Nappe de Beauce. Les données de l'étude sur le SAGE Orge-Yvette seront transmises au SAGE Nappe de Beauce.

En ce qui concerne le guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette, il a été convenu, lors de cette réunion, que sur le territoire commun des deux SAGE les deux guides seront envoyés sous CD-rom avec un courrier commun.

2. Participation du Président de la CLE

Le Président de la CLE a participé à plusieurs évènements :

- Etude de gouvernance du grand cycle de l'eau, Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs
- Mise en place d'une gouvernance à l'échelle du SAGE Orge-Yvette ; Préfecture et DDT de l'Essonne
- Journée des Présidents de CLE, AESN
- Audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, DDT 78

3. Les études menées dans le cadre du SAGE

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Le 16 décembre 2014, le Bureau de la CLE a fait le choix de réaliser l'étude d'inventaire sous maîtrise d'ouvrage de la CLE et a défini la stratégie d'inventaire des zones humides.

Lors de l'année 2015, un cahier des charges a été élaboré avec l'appui du groupe de travail zone humide. Suite à la consultation des entreprises, le marché a été attribué à l'entreprise SCE. L'étude débutera en janvier 2016.

Cette étude se déroulera en trois phases:

- Phase 1 : Validation, correction et précision des enveloppes d'alerte potentiellement humide du SAGE (tranche ferme)
- Phase 2 : Hiérarchisation des enveloppes de fortes probabilités de présence de zones humides (tranche conditionnelle)
- Phase 3 : Identification, délimitation, caractérisation des zones humides hiérarchisées par relevés de terrain (tranche conditionnelle à bon de commande)

4. Les avis de la CLE

La CLE est consultée dans le cadre des dossiers d'autorisation et informée sur les projets soumis à déclaration au titre de la LEMA.

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Démantèlement du clapet Mozart et la renaturation du lit et des berges de l'Orge sur le Coteau des Vignes	Athis-Mons	Autorisation	Favorable
Programme de démantèlement des clapets de l'Orge	Plusieurs communes	Autorisation	Favorable
Renforcement des ouvrages hydrauliques sous l'autoroute A10	Longvilliers	Autorisation temporaire	Favorable



Rabattement de nappe pendant les travaux liés au projet d'aménagement d'un centre de formation au lieu-dit « le Domaine de la voisine »	Clairefontaine-en-Yvelines	Autorisation temporaire	Défavorable
Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille	Communes traversées par l'Orge et la Sallemouille	Autorisation	Favorable
Rabattement de nappe dans le cadre d'un projet de construction de logements dans la ZAC Clause Bois Badeau	Brétigny-sur-Orge	Autorisation temporaire	Favorable
Recherche d'un gîte géothermique à basse température sur les communes de Bondouffle, Courcouronnes, Evry, Fleury-Mérogis, Grigny et Ris-Orangis et ouverture des travaux de forage sur la commune de Ris-Orangis.	Bondouffle, Courcouronnes, Evry, Fleury-Mérogis, Grigny et Ris-Orangis	Autorisation	Favorable
Aménagement et la gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Ecoute-s'il-pleut »	Saint-Sulpice-de-Favières	Demande de DIG et d'autorisation	Favorable
Gestion des eaux pluviales et usées dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté Val Vert Croix Blanche	Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté et Sainte Geneviève - des-Bois	Autorisation	Favorable avec réserves
Zonage d'assainissement	Richarville	Demande du commissaire enquêteur	Quelques remarques ont été formulées
Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection – Forages F1 et P2 de Saint-Martin-de-Bréthencourt – Dossier technique préalable à l'enquête publique.	Saint-Martin-Bréthencourt et Dourdan	Autorisation	Favorable avec réserves
Création de puits, piézomètre de suivi et pompages d'essais associés. Prolongement sud de la ligne 14 sur la commune de Morangis.	Morangis	Déclaration	Favorable
Réalisation de 5 piézomètres pour le suivi de la nappe calcaire de Brie.	Bretigny-sur-Orge	Déclaration	Favorable
ZAC de la Croix de l'Orme – Pôle sportif et éducatif	Bruyères-le-Châtel	Déclaration	Favorable

L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres.

1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

Participation aux réunions techniques et/ou de travail :

- Commission CSP, écologie et paysage SIVOA,
- Commission rivière, SIBSO
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, Préfecture des Yvelines
- Participation aux réunions de porter à connaissance dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU, DDT 78
- Comité technique relatif à la définition de la stratégie locale du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « métropole francilienne, EPTB Seine Grands Lacs
- Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Conseil scientifique, Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse
- Etude pour l'opération de restauration de la continuité écologique sur la Rémarde au droit des moulins de Folleville et de Pihale, à Saint-Maurice Montcouronne et Breuillet
- Elaboration du PPRI des affluents de l'Orge, CEREMA
- Etude de faisabilité pour la renaturation de l'Yvette entre le pont de la RN306 à la RNR Pré-Vaugiens
- Etudes AAC Saint-Cyr-sous-Dourdan et de Saint-Maurice-Montcouronne

2. Formations et participations aux séminaires

- Formation « Concertation dans les projets de gestion de la ressource en eau » organisée par le CNFPT
- Colloque "Têtes de bassin - Comment concilier les enjeux sur ces territoires hors du commun?" organisé par l'Onema
- Journée des animateurs de SAGE, AESN

3. Suivi des Contrats globaux du territoire

La cellule d'animation vérifie l'adéquation entre les contrats globaux et les documents du SAGE Orge-Yvette. Mais elle permet également de créer un lien entre les différents contrats sur un même cours d'eau et à l'échelle du bassin versant.

L'animatrice a organisé une réunion en 2015 avec les animateurs des contrats de bassin pour faire un point sur leur contrat respectif et discuter de la coordination possible entre les animateurs pour pouvoir répondre au mieux aux indicateurs du SAGE dans le cadre du tableau de bord du SAGE.

Contrat	Avancement
Orge Amont	En mise en œuvre (signé le 07 Janvier 2014)
Rémarde Amont	En mise en œuvre (signé en Septembre 2010)
Orge Aval	En mise en œuvre (signé en Octobre 2010)
Yvette Amont	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)
Yvette Aval	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)

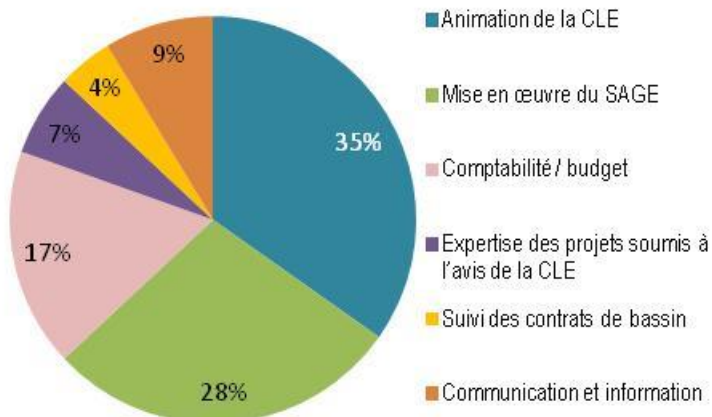


Au cours de l'année 2015, la cellule animation du SAGE a participé aux comités de pilotage suivants:

- Contrat de bassin Yvette amont, le 10 février 2015
- Contrat de bassin Yvette aval, le 28 mai 2015
- Contrat de bassin Orge aval, le 16 novembre 2015

4. Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Animation de la CLE	80
Mise en œuvre du SAGE	65
Comptabilité / budget	40
Expertise des projets soumis à l'avis de la CLE	15
Suivi des contrats de bassin	10
Communication et information	20



V. La communication et l'information

1. Mise à jour du site internet

La rubrique « L'inf'Eau du mois » est alimentée tous les mois par une actualité.

Le guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été publié sur l'onglet « publications »

2. Diffusion de documents

Suite à la validation du guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette, celui-ci a été envoyé sous CR-rom à toutes les communes, aux syndicats de rivière du territoire, aux DDT, à l'AESN ainsi qu'à la DRIEE.

VI. Les chiffres de 2015

1. Résultat de clôture de l'année 2015

Les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement (respectivement 73 417,28 € et 102 860,81 €) sont moins élevées que prévues.

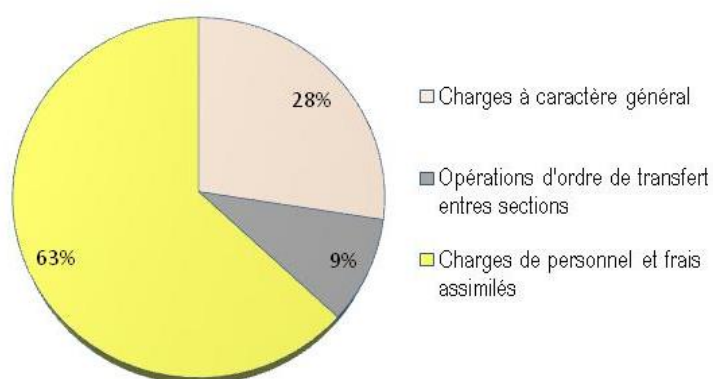
Concernant l'investissement, il y a eu très peu de dépenses d'investissement (1 428,00 €) et les recettes correspondent aux amortissements (6 948,51 €).

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	Prévues	113 025,43 €	6 948,51 €	119 973,94 €
	Réalisées (a)	102 860,81 €	6 948,51 €	109 809,32 €
Dépenses	Prévues	142 348,51 €	42 009,62 €	184 358,13 €
	Réalisées (b)	73 417,28 €	1 428,00 €	74 845,28 €
Résultat reporté 2014 (d)		29 323,08 €	35 061,11 €	64 384,19 €

Résultat de l'exercice 2015 (a-b+d)	58 766,61 €	40 581,62 €	99 348,23 €
--	--------------------	--------------------	--------------------

Les charges de personnel et frais assimilés sont dus au salaire de l'animatrice et aux indemnités de stage versées à Monsieur Teyssandier, stagiaire sur la période d'avril 2015 à septembre 2015.

Dépenses de fonctionnement 2015



2. Financement du SAGE

Le financement du SAGE est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire (37 %)
 - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV),
 - le Syndicat de l'Orge,
 - le Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO)
 - le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHAL)
 - Le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Rémarde.
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie (61 %)
- ✓ Le Conseil Départemental des Yvelines (2 %)

Monsieur Claude Juvanon

Président de la CLE Orge-Yvette

